

## Année universitaire 2024-25

### CNAM Guadeloupe - Centres et lieux de cours de la région pointoise et de Saint-Martin

#### MODALITES de DEPOT des DEVOIRS (DGC, Licence CCA de l'INTEC, DSGC hors TEC217) pour toute inscription au Cnam Guadeloupe

Les devoirs sont à **déposer en ligne** dans un espace dédié pour chacune des UE et chacun des lieux d'enseignement (Centre d'enseignement de PàP, Centre d'enseignement de Saint-Martin et CFA de la CCIIG).

Les devoirs doivent être réalisés **uniquement sous Word** à l'aide du **format-type mis à disposition**. Aucun devoir au format PDF ou manuscrit ne sera accepté.

Le **nom du fichier** comportera les informations suivantes : Modalité (HTT ou Apprentissage)-Code d'UE-Numérode devoir-Nom-Prénom.

**En cas de difficulté**, une version « papier » peut être déposée au Cnam Guadeloupe Centre d'enseignement de Pointe-à-Pitre (Campus de Fouillole) ou Centre d'enseignement de Saint-Martin :


**aux jours et heures suivants** : Lundi au Vendredi : 17h45 à 20h30, samedi : 08h-12h30.

**RAPPEL** – Tout devoir remis hors délai sera corrigé mais ne sera pas pris en compte pour l'attribution du point de bonification.

#### Calendrier prévisionnel de date limite de remise des devoirs : DGC et Licence CCA de l'INTEC (au 10/10/2024)

	Devoir 1	Devoir 2	Devoir 3	Devoir 4	Devoir 5	Obtenir le point de bonification pour le DGC
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 4	
<p><b>DGC</b></p> <p>De TEC111 à TEC123</p> <p><b>Licence CCA de l'INTEC</b></p> <p>De TEC431 à TEC437 et de TEC441 à TEC449</p>	sam 16/11/24	sam 21/12/24	sam 08/03/25	sam 05/04/25	sam 12/04/25	<p>Les candidats <b>doivent avoir soumis</b> à la correction au moins 4 des 5 devoirs ;</p> <p>- <b>Et avoir obtenu</b> une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à 4 devoirs remis (les 4 meilleures notes étant prises en compte pour le calcul de la moyenne, <b>sous réserve que</b> les devoirs aient été remis dans les délais exigés.</p>

#### Calendrier prévisionnel de date limite de remise des devoirs : DSGC (au 10/10/2024)

	Devoir 1	Devoir 2	Devoir 3	Devoir 4	Devoir 5	Obtenir le point de bonification pour le DSGC
	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 4	
<p><b>DSGC</b></p> <p>TEC211 à TEC218</p> <p>Sauf TEC217</p> <p><b>Attention</b></p> <p><b>pas de cours en présentiel en 2023-24</b></p> <p><b>pour l' UE ou les UE : TEC211, TEC214, TEC215.</b></p> <p><b>Les devoirs peuvent néanmoins être remis pour ces UE.</b></p> <p>La Directrice Marylène Troupé</p> 	sam 16/11/24	sam 21/12/24	sam 08/03/25	sam 19/04/25	sam 26/04/25	<p>Les candidats <b>doivent avoir soumis</b> à la correction au moins 4 des 5 devoirs ;</p> <p>- <b>Et avoir obtenu</b> une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à 4 devoirs remis (les 4 meilleures notes étant prises en compte pour le calcul de la moyenne, <b>sous réserve que</b> les devoirs aient été remis dans les délais exigés.</p>

TEC217 Mémoire professionnel

Modalités nationales de remise des fiches de synthèse - Pas de cours en présentiel